République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Procès - verbal N° 21

Séance extraordinaire

du jeudi 30 juin 2011 à 20 h 00

à

l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2011
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 80'000 francs en vue de la réfection partielle de la salle de gymnastique de l'école primaire et pour divers travaux au Vieux Collège
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion interpartis du 7 septembre 2009 de plusieurs conseillers généraux, déposée par Nathalie Fellrath et intitulée « Cheminement piétonnier au bord du lac »
5. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extrafamilial
6. Motions et propositions
7. Réponse du Conseil communal à la question du 5 mai 2011 d'Emmanuel Rieder (PLRT) concernant l'avancement du plan spécial Jumbo/Manor, la problématique des camions et le remplacement d'un candélabre à la rue des Indiennes
8. Interpellations et autres questions
9. Lettres et pétitions
10. a) Communications du Conseil communal
    b) Communications du bureau du Conseil général
11. Divers

* * * * *

M. N. Krügel (PLRT), président du CG, souhaite la bienvenue au public, à la presse, ainsi qu'aux conseillers généraux et communaux présents.

Il ouvre la séance extraordinaire de ce CG du 30 juin, avec passablement de défections certainement liées aux vacances et à la fin de l'année scolaire, et cela est peut-être un message à notre commission réglementaire qui est en train de plancher sur les suppléances.

Pour ce soir, M. Joao de Almeida (ELT) fonctionnera comme secrétaire et M. Beat Pfefferli (PLRT) comme vice-secrétaire.

1. Appel

Présents : 29	Excusés : 12	En retard : 0	Absent : 0	Majorité : 15

Excusés : Mmes M. Dubois Passaplan (ELT), J. Mallet (ELT), S. Praz (PLRT), C. Schmid (PLRT) ;
MM. M. Borel (PSLT), V. Breguet (PLRT), J.-L. Bulliard (ELT), M. Eugster (ELT), J.-J. Masson (PSLT), M. Montini (PLRT), P. Vaucher (ELT) et P. Villa (PLRT).

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2011

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2011 est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 80'000 francs en vue de la réfection partielle de la salle de gymnastique de l'école primaire et pour divers travaux au Vieux Collège

M. R. Walther (cc) signale que si ce soir, le CC vous présente un rapport sur la réfection du sol de la salle de gymnastique, il est évident qu'il y a été associé d'autres entretiens pour l'école enfantine et pour le Vieux Collège, ceci pour la simple et bonne raison que l'on a associé ces deux entretiens, pour des sommes relativement basses pour les réfections des cloches et de l'horloge, qu'il n'est pas possible de prendre dans les comptes normaux du ménage communal.

Ce rapport qui traite essentiellement de la réfection de la salle de gymnastique, dont vous voyez ici un échantillon du sol qui sera implanté. Nous avons essayé dans ce rapport d'être le plus précis possible de ce que nous allons faire, de ce que nous allons implanter. Nous profitons évidemment de repeindre toute la boiserie, de changer les néons, de changer les balastres et tout cela devra se faire pendant les vacances d'automne, une semaine avant pour certains travaux.

En ce qui concerne les réfections et l'assainissement des cloches du Vieux Collège, le rapport est assez bien écrit et nous avons profité d'y mettre quelques photos pour les illustrer. Il a personnellement été voir ces cloches et c'est assez étonnant le bruit qu'elles font quand on est tout près et de voir comment les gens travaillaient il y a une centaine d'années. Le point important dans cette révision concerne l'avancement des aiguilles. Nous installerons un bouton-

poussoir qui permettra aux concierges de temps en temps de rattraper une des minutes des aiguilles de l'un des cadrans qui aurait pris du retard. C'est une façon un petit peu mécanique, électromécanique mais assez facile, qui coûte peu cher et surtout l'accent sera mis sur le tableau électrique qui a vraiment besoin d'être revu et mis aux standards.

Comme préambule il n'a pas grand-chose d'autre à dire mais il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

M. J. Wunderlin (ELT), au nom de la commission financière, signale qu'elle a étudié le rapport du CC lors de sa séance du mardi 21 juin.

Comme la nécessité des travaux à faire était incontestée, après quelques clarifications, notamment la confirmation par le CC que les travaux de la réfection du sol de la salle de gym ne seront pas faits par des sous-traitants mais par les propres employés de Real Sport, la commission financière a accepté ce rapport à l'unanimité.

La commission financière vous propose donc d'accepter cet arrêté.

M. D. Jolidon (ELT) signale que l'Entente a étudié ce rapport et l'arrêté y relatif lors de sa séance de lundi. Elle aimerait voter ce rapport et l'arrêté mais en posant quatre questions au CC.

La première : on parle de réfection partielle. Est-ce que réfection partielle veut dire qu'il y aura plus de réfections après parce que l'on en a fait qu'une partie et que la suite viendra dans les années suivantes ?

La deuxième : les chutes de tuiles. Est-ce que l'on a eu de la chance ou est-ce une malfaçon due à la dernière révision du toit qui a fait que ces tuiles soient tombées ?

La troisième : pour des questions d'économie d'énergie, est-ce qu'il a été prévu de mettre un interrupteur, un minuteur, qui coupe les lumières qui éclairent les horloges la nuit entre minuit et 4 heures ?

La quatrième : une question concernant la loi sur les marchés publics. Est-ce que l'on pourrait avoir les noms des autres entreprises qui ont fait des offres ?

M. R. Walther (cc) répond que dans le titre, on parle effectivement d'une révision partielle de la salle de gymnastique. Pourquoi avons-nous mis « partielle » ? Parce qu'en fait, l'année passée, le carrelage, les vestiaires, la peinture des vestiaires et les douches ont été refaits. Ce qu'il reste maintenant à faire, c'est la peinture du hall d'entrée. Nous devons organiser tous ces travaux pendant les vacances d'automne puisque la salle de gymnastique est occupée 35 ou 36 heures par semaine. Il était nécessaire de finir ces travaux de peinture du hall, qui n'ont rien à voir avec la salle. Cela ne représente pas des frais immenses et on peut très bien les prendre dans le compte-courant du ménage communal. La peinture du hall d'entrée sera faite selon l'entretien annuel des bâtiments. D'où le mot « partielle ». On ne va rien faire aux murs ni aux fenêtres ces prochaines années.

Concernant les chutes de tuiles, elles ont été provoquées par des coups de vent, deux fois de suite. Ce n'est pas seulement le fait que l'on a eu des réparations mais surtout le fait que l'on n'a pas eu d'accidents plus graves si des enfants ou des passants s'étaient trouvés dans cette cour. Suite à l'inspection de deux sociétés, ces tuiles seront posées de façon standard sur les lattes à tuiles. Elles ont tenu jusqu'à maintenant mais nous avons pensé qu'il fallait renforcer la tenue de ces tuiles en y ajoutant des crochets en forme de Z, une partie étant fixée à la latte à tuile, l'autre partie sur la tuile. Il précise que l'une des offres était bien plus chère que l'autre. Ce sont deux entreprises de Marin. Une prévoyait de percer chaque tuile dans la latte à tuiles. Nous ne

l'avons pas retenue par rapport aux crochets en Z pour la bonne et simple raison qu'en perçant les tuiles, on ne sait pas exactement quelles sont les tensions et dans quelques mois, en vissant les tuiles, il y a un risque qu'il y en ait qui se cassent et qui tombent quand même. Voilà la raison pour laquelle nous n'avons pas retenu cette technique.

L'interrupteur permettant d'éteindre les lampes du projecteur qui illumine le collège est une bonne question. Il en prend bonne note. Ce n'est pas prévu de le faire maintenant puisque l'on ne touche pas les lampes qui illuminent le clocher. On fait uniquement des travaux dans le clocher mais il a bien noté la question et cela va se faire.

M. N. Krügel (PLRT), président du CG, rappelle à Roland Walther la question de l'Entente concernant la loi sur les marchés publics et le nom des entreprises qu'elle désire connaître.

M. R. Walther (cc) informe que nous avons fait les demandes sur invitation. Il n'y a pas question de marchés publics pour un montant de 50 ou 60'000 francs. Nous n'approfondissons pas dans ces cas-là, de l'avis du CC, de contrôler si ces gens paient normalement leurs ouvriers, etc. Cela n'a pas été fait pour les objets relatifs à ce rapport. Dans le cas présent, on a la référence de ces maisons et aussi de l'expert de l'office du commerce. Ces maisons sont des maisons sérieuses pour la salle de gymnastique et pour les peintures, ce sont des maisons de la région, des grandes sociétés, pour donner des noms il cite notamment l'entreprise Buschini. Ce sont des maisons qui sont établies dans le canton, dans le Littoral, que nous connaissons. On connaît celui qui va faire les tuiles, par exemple, et on sait qu'il ne traite pas les gens comme des esclaves. Il n'y a donc pas de souci.

Concernant les noms des autres offres, il réitère sa réponse d'il y a une année, ou un peu moins. Lors d'un précédent rapport, il avait donné tous les détails concernant les entreprises que nous n'avions pas retenues. L'un de vous n'avait trouvé rien de mieux que de téléphoner à l'entreprise pour avoir des informations additionnelles et nous avons trouvé cela peu élégant de la part des membres du CG voulant contrôler par derrière le CC. Nous regrettons mais nous vous informons des entreprises que nous choisissons et nous gardons le nom des entreprises qui ne sont pas choisies.

M. L. Siliprandi (PLRT) signale que son groupe a étudié ce point avec intérêt.

Bien loin de le trouver inintéressant, nous avons apprécié que plutôt que de saucissonner ces entretiens en de multiples interventions, échappant parfois à notre compétence, donc à notre activité, ils aient été regroupés au sein de cette demande.

Au vu de la pertinence de ces travaux, c'est à l'unanimité que notre groupe a accepté ce rapport.

Mme A. Humbert (PSLT) signale que lors de sa séance du 20 juin dernier, le groupe socialiste s'est penché avec intérêt sur cet objet. Nous avons trouvé le rapport très détaillé et avons apprécié cet élément.

Les travaux envisagés nous semblent nécessaires et souhaitables mais nous aimerions toutefois vous faire part de quelques questions qui ont émergé lors de la discussion. Certaines ont déjà été posées alors elle ne va pas les reposer.

Nous aimerions avoir quelques précisions au sujet des nouveaux luminaires. Est-ce qu'ils sont à basse consommation ? Est-ce que l'on a pensé à ce détail écologique ? Est-ce que l'on devrait profiter de ces travaux pour vérifier la conformité des systèmes électriques des bâtiments ? Puis une question un petit peu à part : il y a quelques années, il semblait qu'il y avait des travaux

urgents à faire au collège des Tertres. Nous aimerions savoir ce qu'il en est aujourd'hui. Est-ce que l'urgence n'est plus urgente que cela ?

M. R. Walther (cc) répond, en ce qui concerne les luminaires, que ceux que l'on va installer, ce sont des néons, des tubes fluorescents. Ce genre de lampes est considéré aujourd'hui comme des lampes d'économie. La lampe économique que vous achetez s'appelle LED. La grande économie dans cette nouvelle installation est que nous changeons les balastres. De balastres standard qui consomment beaucoup d'énergie parce qu'ils créent de la chaleur, nous allons installer des balastres électroniques. De ce fait, nous supprimons le starter. Pour parler plus pragmatiquement, nous passons d'une consommation de 70 à 59 W. Il y a donc une diminution de la consommation d'environ 15%. De plus, chose très intéressante, avec la nouvelle génération de ces lampes fluorescentes, de ces tubes fluorescents, nous augmentons la luminosité dans la salle de presque 15% aussi. Donc une augmentation de pratiquement 30% d'énergie.

S'agissant de la conformité des installations techniques, toutes les communes, comme celle de La Tène, sont soumises tous les 5 ans à des contrôles obligatoires sur l'installation électrique. La démarche est la suivante : notre distributeur d'électricité, qui n'est autre que le Groupe E, nous informe que nous devons faire la vérification de l'installation. Cela a été effectué le 16 novembre 2009. Le rapport est là, signé, que toutes les installations électriques sont absolument conformes dans le collège Billeter.

Dernier point concernant le collège des Tertres, il s'en rappelle très bien, le CG avait voté dans l'urgence un crédit d'étude pour sa rénovation. Comme souvent les urgences, avec le temps, diminuent, ce collège est toujours dans le même état qu'il y a 5 ou 6 ans. Le rapport existe et il va s'atteler à commencer l'étude soit d'une rénovation ou d'un nouveau collège sitôt qu'il aura terminé le projet de la rénovation de la rue de la Gare.

M. F. Boss (PSLT), sans vouloir polémiquer et pour répondre à Daniel Jolidon, signale que si la commune de La Tène n'a plus qu'à, pour faire des économies, éteindre le collège ou plutôt la lampe du collège de 1 heure du matin à 5 heures, c'est bien triste. On ne pourra plus savoir à quelle heure on rentre après ! Soyez logique : trouvez des économies qui vaillent la peine mais pas celles-là, enfin !

M. N. Krügel (PLRT), président du CG, rappelle que les interpellations, en général, ne se passent pas nommément envers quelqu'un d'autre.

M. A. Crameri (PSLT) signale que Roland Walther vient de nous dire que cela économisera environ 15% d'électricité, ou de courant, alors qu'avec l'état actuel, face à l'ancien, on peut arriver entre 50 et 80% d'économie d'énergie. Il ne comprend pas et demande au CC s'il peut rendre compte, si quelqu'un est spécialisé dans les économies d'énergie, s'il n'y a pas d'autres lampes que les infrarouges.

M. R. Walther (cc) répond qu'il a pris langue avec l'installateur électrique. Les LED ne sont absolument pas adapté à une salle de gymnastique ni à une classe d'école pour la simple et bonne raison que la luminescence dégagée par un LED sur une hauteur de 6 à 7 mètres est nulle. Nous aurions quelques taches d'ombre sur le parterre. Le tube néon est en fait une lampe de type économique. Le LED est bon pour un garage, un parking ou pour une rue de village. Il ne faut pas oublier qu'un LED produit plus de chaleur qu'un tube fluorescent, ce qui n'est pas forcément plus avantageux au point de vue consommation. Il répète que les néons que nous voulons installer sont de toute dernière génération. L'important est le changement et le fait que

nous changeons le balastre. Le balastre électronique consomme 15% de courant de moins et les tubes fluorescents que nous installerons vont produire entre 15 et 18% de plus de luminosité.

M. D. Jolidon (ELT), en tant que président du GASL, signale qu'à part les écoles, il y a les sociétés sportives qui utilisent la salle et elles n'ont pas de vacances, surtout pas en octobre. Elles continuent de s'entraîner et de plus c'est la saison des matchs. Elles fixent actuellement les matchs pour la saison à venir. Est-ce qu'elles ont été informées de la non-disposition de cette salle pendant les 15 jours ou sinon est-ce que vous pensez le faire assez vite ?

M. R. Walther (cc) répond qu'il s'est occupé de savoir comment était occupée la salle pendant les heures d'école. Nous aviserons donc le GASL pour ses sociétés sportives mais on ne peut pas faire ces travaux le week-end.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit de 80'000 francs en vue de la réfection partielle de la salle de gymnastique de l'école primaire ainsi que pour divers travaux au Vieux Collège est accepté à l'unanimité.

M. R. Walther (cc) aimerait profiter de l'occasion qui lui est donnée pour vous remercier infiniment. Les écoliers et les sociétés auront dès cet automne une salle magnifique à disposition pour s'épanouir et profiter de bonnes conditions d'entraînement.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion interpartis du 7 septembre 2009 de plusieurs conseillers généraux, déposée par Nathalie Fellrath et intitulée « Cheminement piétonnier au bord du lac »

M. M. Luthi (cc) signale que les plus anciens le savent bien, l'histoire du cheminement piétonnier le long du lac, spécialement à travers Préfargier, est une longue saga qui a commencé il y a déjà XXX lustres. C'est un sujet extrêmement compliqué et complexe. On a essayé de faire un rapport qui soit aussi clair que possible et qui relate les derniers épisodes ou les dernières aventures de ces quelques dernières années.

C'est un sujet que l'on reprend et que l'on reprendra de toute façon régulièrement lorsque nous rencontrerons la direction de Préfargier. Nous la rencontrons environ une fois par année pour discuter de choses et d'autres. Ce problème du sentier a été aussi long à résoudre qu'a été celui des peupliers. On a discuté pendant des années avant que ces peupliers soient abattus pour les raisons que vous connaissez.

Dans ce rapport, vous avez toutes les raisons pour lesquelles en l'état actuel des choses il n'est malheureusement pas possible de passer à travers la propriété de Préfargier.

Vous savez peut-être qu'il y a un projet de construction au lieu-dit « Sous-les-Ouches » et dans le cadre de ce projet qu'il est prévu de fixer sur plans, il y aura effectivement une partie du sentier qui longera le bord du lac et qui remontera par ce quartier mais on n'est pas encore en train de traverser la propriété jusqu'à La Tène. Peut-être que ça viendra un jour…

M. E. Flury (PSLT) signale qu'en tout premier lieu, nous aimerions remercier le CC pour ce rapport, pour les précisions qu'il contient, les nombreuses explications et finalement on a presque envie de dire que la liste est exhaustive de tout ce que l'on pouvait y mettre pour que

nous comprenions tout le fond du problème.

D'ailleurs, à la lecture de ce rapport, le sentiment du lecteur qui a su s'empêcher d'aller aux deux dernières pages, qui évoluent de manière assez amusante, la bienveillance du ton qui est utilisé au début donne l'impression que nous allons bientôt pouvoir profiter de ce splendide lieu et d'aller cheminer entre le Chalvaire et La Tène au bord du lac, est que l'on s'étonne et se réjouit d'avoir tous ces détails mais finalement on sent que le poisson est gentiment en train de se noyer pour comprendre, justement sur les deux dernières pages, que le CNP ne montre pas beaucoup plus d'ouverture que ne le faisait la Fondation auparavant pour laisser passer les promeneurs à cet endroit-là.

Pour ce qui est des arguments qui sont développés, à l'intérieur du groupe socialiste, l'argument des chemins inondables n'a pas suscité beaucoup d'intérêt dans la mesure où les chemins entre le Chalvaire et La Ramée le sont tout autant et il est vrai que parfois quand on a mal choisi ou que l'on n'a pas attendu assez longtemps après de grosses averses, on regrette, cela se voit aux souliers, d'avoir choisi une promenade à cet endroit-là.

Pour ce qui est de l'argumentation de la tranquillité des patients de l'hôpital de Préfargier, une partie du groupe a quand même été touchée par cet argument-là, se disant que si un jour par malheur ils devaient eux-mêmes se trouver à cet endroit-là et bénéficier des soins de cet hôpital, lors d'éventuelles activités thérapeutiques qui se font en plein air, ils ne souhaiteraient pas forcément y rencontrer leurs voisins qui se promèneraient le long de ce chemin.

D'autres voix du groupe ont été moins sensibles à cet argument-là en se disant finalement que lorsque l'on faisait ce genre de traitement à Perreux, le passage n'a jamais été vraiment fermé aux promeneurs et ce n'est pas si souvent qu'il y a des activités thérapeutiques au bord du lac.

Dernier argument, c'est que la loi fédérale autorise les cantons à restreindre l'autorisation de cheminer le long des lacs. Le canton de Neuchâtel a choisi de le faire dans un texte que l'on pourrait presque appeler le *texte Préfargier* parce qu'il est tellement clair qu'on l'a établi pour cet hôpital-là (on voit bien qu'il ne s'agit pas d'autres endroits). Là-dessus tout le monde est tombé d'accord dans notre groupe. S'il y avait une suite à donner, ce serait au niveau de la loi cantonale et non plus ici à l'intérieur de ce CG.

Il réitère ses remerciements au CC pour son rapport.

M. D. Jolidon (ELT) signale que l'Entente regrette tout simplement la réponse du CC, en tout cas la réponse de l'hôpital.

L'argument de la tranquillité et de l'anonymat des patients de l'hôpital est un peu faux parce que la plupart de ces patients peuvent sortir en ville. On a plus l'impression que cette plage et l'embarcadère sont plus pour les médecins et les infirmières que pour les patients de l'hôpital. Les gens qui louent un pédalo peuvent aller regarder, ils n'y verront pas beaucoup de monde.

On regrette cette décision et on espère qu'au niveau cantonal on puisse une fois changer la loi pour que l'on puisse passer au bord du lac d'Yverdon jusqu'à La Tène.

M. L. Siliprandi (PLRT) signale que son groupe a également pris acte de ce rapport et le regrette aussi.

Cependant, nous nous sommes rendu compte d'une chose que personne n'a évoquée. C'est peut-être mineur pour certains mais c'est une réalité pour tous ceux qui connaissent bien le village depuis longtemps. Il y a toute une zone de ce qui aurait dû devenir l'éventuel futur cheminement le long des berges qui est inaccessible puisqu'il s'agit d'une roselière. Jusqu'à preuve du contraire, dans notre canton, les roselières sont protégées. Donc, même si la

direction de Préfargier avait donné son autorisation, il aurait été curieux de voir les modes d'adjudication qui auraient dû être créés pour pouvoir faire ce cheminement qui est aujourd'hui inexistant. Il a fait les 400 coups dans cette roselière en étant gamin et il peut dire qu'il n'y a pas moyen de la traverser. Il aurait bien voulu savoir si cette autorisation avait été donnée qui aurait réalisé ce chemin, à quel frais et à quel endroit. Ce sont des péripéties qui n'ont pas lieu d'être aujourd'hui mais si ce sujet devait revenir d'actualité, il serait intéressant de se pencher sur les coûts engendrés par ce transit.

La parole n'étant plus demandée, le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion interpartis du 7 septembre 2009 de plusieurs conseillers généraux, déposée par Nathalie Fellrath et intitulée « Cheminement piétonnier au bord du lac » est accepté par 27 voix contre 1.

5. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extrafamilial

- *Présentation au beamer par Giuseppe Togni*

M. G. Togni (PLRT) signale que nous avons trouvé le sujet suffisamment sérieux, qui a été relativement complexe par moment, pour que l'on vous présente assez en détail ce que nous avons fait pour que la décision qui sera pour le confort, le bien-être des familles, des enfants et de notre collectivité, soit la meilleure possible.

Vous avez reçu un rapport et il va le reprendre en résumant mais il y aura une modification par rapport aux discussions qui ont eu lieu dans les groupes. Vous verrez probablement qu'un point, qui nous avait passé sous le nez, a un peu été retouché pour qu'il soit mieux expliqué et pour que cette assemblée prenne la meilleure décision pour ce domaine qui est important.

Il ne va pas entrer dans le détail pour dire si les structures d'accueil extrafamilial sont nécessaires ou pas. Le législateur, les experts, la population et les milieux économiques ont trouvé que c'est tout à fait nécessaire dans notre société. Nous avons œuvré pour que l'on ait à Marin, à Wavre et surtout à la commune de La Tène, des structures de qualité.

La mission qui a été confiée à notre commission était d'évaluer les besoins de la population, établir un cahier des charges, déterminer le type de structures et enfin voir les locaux disponibles.

Pourquoi évaluer les besoins de la population ? Le législateur et les experts ont déjà fait ce calcul de besoins pour des communes comme la nôtre mais nous avons voulu le vérifier par un autre groupement de données en employant un questionnaire adressé aux familles concernées, qui ont des enfants entre 0 et 12 ans, et également pour les rendre attentifs qu'il y avait quelque chose qui allait se faire en ce sens. Le questionnaire, pour ceux qui l'ont vu en annexe, n'est peut-être pas la version ultime mais c'est grosso modo celui qui a été envoyé à 600 familles. Il y avait des questions qui étaient liées à la famille elle-même, à la structure familiale, professionnelle, et parfois des questions assez détaillées. Beaucoup de personnes ont joué le jeu et ont répondu à ce questionnaire.

Après, il fallait avoir une image de ce qu'est la prise en charge parascolaire, préscolaire selon l'âge touché, voire extrafamilial avec pré-parascolaire, aussi bien en besoins de structures d'accueil actuelles et futures, ce qui était le but du questionnaire, mais aussi de connaître comment se comportent les familles dans ce domaine et savoir si elles sont satisfaites de la situation actuelle.

La commune, qui a souhaité travailler au niveau administratif par rapport à ce questionnaire, a envoyé 600 questionnaires et 145 ont été retournés, ce qui représente environ 25%, ce qui est

énorme. Il pense que le sujet interpelle beaucoup de familles vu le taux élevé de retours.

Ce qui nous importe maintenant, c'est de connaître les besoins - dans l'immédiat - à Marin, à Wavre et sur tout le territoire de la commune mais nous n'avons pas fait la différence dans ce document pré-parascolaire. 77 enfants sont concernés dans l'immédiat, 102 à moyen terme (on peut imaginer que le moyen terme n'est pas dans 10 ans mais dans 1 année, 2 ans voire 3 ans au maximum). Les besoins en jours par semaine et par enfant est de 2.4 à 2.6. Certaines familles ont vraiment marqué qu'elles étaient insatisfaites de la situation actuelle et elles attendent à ce que quelque chose se passe au niveau de la commune.

Est-ce que ces données sont pertinentes par rapport à ce que les experts avaient calculé pour notre commune ? D'autres sociétés actives dans ce domaine ont évalué ces besoins et on est à peu près dans la cible, à savoir 50 places en préscolaire.

Voilà ce qui était des besoins de la population. Bien sûr, cette photo, que nous avons prise actuellement, n'est pas la vérité absolue. Vous savez que notre commune évolue et va évoluer au niveau des quartiers de villas, donc toute une démographie qui évolue, aussi bien où cela se passe dans les différentes parties de notre commune, ce qui peut, on le verra plus tard, engendrer des besoins qui ne sont pas uniquement localisés au collège de Marin car cela peut aussi très bien se passer à Wavre. Il y reviendra.

Au niveau du cahier des charges, ce n'était pas notre mission, nous n'avons pas voulu réinventer l'eau chaude pour évaluer les besoins. Les membres de la commission ont tout de suite compris qu'ils n'étaient pas des spécialistes dans le domaine. Ils se sont approchés aussi bien des directrices des Moussaillons que de la société Amalthée. Amalthée est une société qui accompagne les communes dans la création et la mise en place de structures d'accueil. Elle s'occupe aussi activement de la gestion du personnel et de la gestion administrative. Nous avons eu de très bons contacts et vous verrez que par la suite nous ne sommes pas allés plus loin dans les discussions, le CC ne l'ayant pas désiré mais nous n'avons rien à reprocher à Amalthée.

Comme les directrices de la crèche des Moussaillons, sise ici à Marin, se sont montrées intéressées à prendre en charge la gestion future d'une structure préscolaire et parascolaire, comme elles donnent satisfaction à ce que nous avons pu comprendre, nous avons cru bon d'accepter que le CC aille avec des discussions plus approfondies avec elles pour prendre en charge aussi bien le préscolaire que le parascolaire.

Pourquoi n'avons-nous pas retenu le cahier des charges ? Il répète que nous ne voulions pas réinventer l'eau chaude. Il y avait déjà cette relation, qui va encore s'intensifier par la suite. Nous pensons qu'au niveau des organismes cantonaux compétents, ces cahiers des charges existent et les directrices les connaissent beaucoup mieux que nous. Nous n'avons donc pas voulu nous lancer dans cet exercice pour ce type de structure où on va collaborer avec les Moussaillons. Il faut aussi se remémorer qu'une structure préscolaire ne se gère pas comme une structure parascolaire. Il y a des éléments plus détaillés pour la gestion des deux structures mais nous n'avons pas voulu nous-mêmes entrer dans les détails sur quel type de collaboration la commune allait entretenir avec les Moussaillons et comment cela devra être pris en charge, comme cela fonctionne déjà maintenant en plus petit.

Il va maintenant ajouter quelque chose qui ne figure pas dans le rapport, ce sont les locaux. Vous avez vu dans le rapport les surfaces nécessaires pour accueillir le nombre d'enfants préconisé par HarmoS et, point important, il faut séparer le pré et le parascolaire. Nous avons envisagé toute sorte d'éventualités, de scénarii pour ces accueils. Nous avons la chance, pour revenir sur un projet qui est indiqué dans le rapport, de mettre la Paroisse en contact avec la commune et avons obtenu qu'une possibilité de construction se fasse pour une structure

d'accueil extrafamilial dans le nouveau bâtiment sur le terrain où il y a la chapelle. Il y a eu aussi un projet à Wavre où vous aviez reçu un document lors d'un CG précédent et c'est là qu'au sein de la commission, on a un peu mélangé préscolaire et parascolaire. Comme cela est écrit dans le rapport, il nous semblait qu'il n'y avait pas une étude qui soit faite pour tout ça mais à une nouvelle lumière des discussions au stade des groupes, il semblerait qu'il soit quand même judicieux de continuer l'étude par rapport à une structure d'accueil parascolaire à Wavre.

Le projet de Marin est bien détaillé, vous avez vu qu'il a cité deux partenaires : la Paroisse et la commune. Il y en a un 3e mais le but n'est pas ici de développer le projet. Ce scénario nous paraissait le plus intéressant dans tout ce que nous avons évoqué et c'est pour cela que nous l'avons cité dans ce rapport.

Pour le projet de base, nous faisons amende honorable puisqu'il faut faire une étude supplémentaire.

Nous avons adressé quatre propositions au CC, il y en a trois dans le rapport :

1. confier la gestion de la structure d'accueil à l'association les Moussaillons
2. en partenariat avec la Paroisse, construire un bâtiment qui hébergera la structure d'accueil ; cela nous paraît, à titre définitif, une solution excellente (construire un nouveau bâtiment qui répondra à tous les besoins de ce type à futur)
3. effectuer une étude de faisabilité à la création d'une structure d'accueil parascolaire à Wavre
4. dans la phase de transition, nous encourageons le CC d'étudier la possibilité d'utiliser les locaux existants comme solution provisoire (à titre d'exemple, dans son dos, il y a un bâtiment avec une salle de gymnastique et tout au fond il y a un très joli local qui est relativement bien aménagé et à moindres frais pour la commune il pourrait devenir une structure d'accueil comme solution intermédiaire)

Ce sont les quatre propositions de la commission. Nous en avons ajouté une nouvelle, raison pour laquelle nous avons fait cette présentation PowerPoint. Cela a peut-être pris un peu plus de temps mais c'est aussi parce que nous avons le sentiment que c'est un domaine très important pour le bien-être des familles et des enfants de notre collectivité.

Il conclut en remerciant toute la commission car nous avons travaillé de façon extrêmement collégiale. Nous avons fait de notre mieux. Nous avons tenu compte de tous les avis. Le travail est allé relativement vite. On a eu de la chance d'avoir des relations de travail fructueuses tant avec les Moussaillons qu'avec la Paroisse. Nous avons essayé de faire des choses très pragmatiques et nous avons rencontré des partenaires qui le sont tout autant.

Il souhaite que vous allez bien accueillir ce rapport. Vous avez aussi la possibilité d'envisager de le renvoyer en commission pour effectuer une étude supplémentaire mais nous pensons que le CC est à même de faire ce travail. Merci !

M. D. Jolidon (ELT) signale qu'au point 2, il est indiqué « …qui hébergera la structure d'accueil » et s'il a bien compris, il s'agit de structure d'accueil préscolaire et non pas des deux ou est-ce que c'est « …qui hébergera les structures d'accueil ».

M. G. Togni (PLRT) répond, étant donné qu'il y a déjà une structure actuelle ici et qu'il y en aura une deuxième, qu'il pense que le CC évaluera de façon judicieuse s'il doit séparer les deux ou si l'unité permettra tout l'accueil extrafamilial mais il ne veut pas se prononcer à ce sujet. Il pense que le CC sera à même, dans l'évolution des discussions, dans les coupes du bâtiment, les besoins et autres, d'évaluer ce qui sera le plus judicieux.

M. M. Muster (cc) signale que la commission ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extrafamilial a, à son avis, esquissé un rapport intéressant, complet et digne d'intérêt par rapport aux questions que ce rapport suscite aux groupes. Il a le grand mérite de poser justement les bonnes questions. Le CC pense que ce rapport précise les points indispensables à considérer, en étant neutre, quant à l'organisation des structures nécessaires pour l'accueil extrafamilial, à savoir le préscolaire pour les 0 à 4 ans et le parascolaire pour les 4 à 12 ans.

Il précise encore que ces deux types de structure, à partir de la mise en œuvre de la dernière loi, votée le 19 juin dernier, ne peuvent plus cohabiter, comme c'est le cas actuellement, dans une même organisation. Elles doivent être distinctes parce que l'encadrement est différent. On calculera une éducatrice formée pour 3 bébés et une pour une 15aine d'écoliers. On voit qu'il y a une grosse différence. Une autre différence est au niveau du coût de la journée. Actuellement, un enfant qui est pris en charge en préscolaire coûte, sauf erreur, 72.80 francs ici aux Moussaillons mais cela peut aller jusqu'à 80 francs sur le plan cantonal. Ces 72.80 francs sont répartis entre la participation des parents et le subventionnement communal. Dans le parascolaire, le coût de la journée s'élève actuellement à une 50aine de francs, ce qui montre bien que l'on a deux choses complètement différentes. Le législateur a décidé que ces deux structures ne pouvaient plus cohabiter ; elles peuvent être dirigées par les mêmes directrices mais ne peuvent plus cohabiter dans les mêmes locaux.

Toutes les questions n'ont pour l'heure pas encore été résolues mais ce rapport aborde certains points pour pouvoir mettre en œuvre ce nouveau concept. Dans notre commune, nous avons cinq localités et deux préscolaires, ce qui n'est pas forcément rassurant. Les besoins sont différents selon que l'on habite à Marin ou à Thielle. Ces spécificités-là devront être prises en compte dans l'élaboration effective dudit projet.

Le CC propose à votre Autorité d'accepter ce rapport et de donner décharge aux commissaires de cette commission ad hoc qui ont travaillé, à notre sens, de manière effective, et qui nous permettent d'aller de l'avant dans notre travail de mise en place de nouvelles structures d'accueil.

M. T. Smith (PLRT) signale que de l'avis du groupe libéral-radical de La Tène, le rapport a le mérite de dimensionner le besoin global en places préscolaires et parascolaires au travers du sondage réalisé.

En plus, le rapport contient des pistes nouvelles et fort intéressantes pour adresser le manque de places d'accueil, ceci par rapport à la loi voté le 19 juin dernier, et par rapport à la demande réelle.

Le rapport contient par contre des raccourcis que l'on peine à s'expliquer. Si nous concevons que la transformation de l'ancien bâtiment administratif de Wavre en lieu d'accueil préscolaire soit trop chère, nous avons par contre de la peine avec l'abandon de ce site pour une structure d'accueil parascolaire.

En effet, avant la construction de l'actuel collège primaire à Wavre, dans les années 1970, l'actuel « ancien bâtiment administratif de Thielle-Wavre » abritait … l'école primaire de ce village. Ce qui fait penser qu'avec un investissement modéré, un accueil parascolaire pourrait être développé.

Deuxième réflexion concernant l'accueil parascolaire concentré sur un seul site : le confort des enfants de Thielle-Wavre sera grandement augmenté s'ils peuvent trouver accueil à côté du collège, ainsi ils peuvent éviter d'être véhiculés par un bus jusqu'à 4 fois par jour entre le lieu d'accueil et leurs classes. Il rappelle que l'horaire de l'accueil peut aller de 6 h 45 à 18 h 45.

A cela s'ajoute le coût d'exploitation du bus et des accompagnants, non négligeable.

Le rapport retient également trop tôt le projet des Couviers comme la seule option. Pourquoi passer à côté d'autres initiatives qui pourront se développer, surtout après la votation du 19 juin ? Pour rappel, la seule Ville de Neuchâtel compte au moins 15 structures d'accueil, c'est un bel exemple d'initiatives privées dans un contexte d'accueil communal.

En résumé, le groupe pense que la centralisation du préscolaire fait sens, sans pour autant que d'autres options et initiatives ne doivent être écartés.

Les alternatives pour l'accueil parascolaire doivent être approfondies et chiffrées, en particulier s'il s'agit de créer un site d'accueil parascolaire pour chaque collège.

Le groupe propose donc d'ajouter ces quelques réflexions au rapport de la commission ad hoc pour qu'elles soient prises en compte par le CC.

Mme S. Fassbind (PSLT) signale que si sur le principe les membres du groupe socialiste se sont tous accordés à suivre le rapport et les conclusions préconisées par la commission ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extrafamilial, certains membres ont en revanche posé des questions quant à la réalisation pratique que nous choisissons de faire.

Tout d'abord, l'abandon de l'aménagement de l'ancienne administration de Wavre. Ils s'inquiètent du sort des enfants de Wavre. Et aussi avec raison, plusieurs se sont aussi inquiétés et étonnés des frais non négligeables de l'étude consacrée à cet aménagement, lors de la rencontre pour laquelle nous avions été convoqués en décembre 2010. N'aurait-on pas pu régler ces frais et mandater un architecte selon un mandat confié à la commission ad hoc ? C'est une des questions que nous nous sommes posée.

Il faudra aussi prévoir un transport, ce qui est envisageable semble-t-il, mais à quel coût et à quel prix ?

D'autres membres se sont aussi montrés déçus que la petite maison de la rue des Tertres, à côté du collège, n'ait pas été conservée à l'époque, pour l'éventualité d'une structure d'accueil. Elle aurait été idéale, par l'emplacement de son terrain. C'est aussi une question qui a été posée.

L'emplacement pour la future structure d'accueil n'est pas contesté. Il faudrait toutefois dézoner dans la mesure où le terrain envisagé n'est pas adapté aux logements. Il faudra donc que les Autorités communales soient conséquentes avec les futures décisions.

Enfin, s'agissant des questions, il avait été utile d'étudier si l'hébergement des Moussaillons était envisageable, à titre provisoire, ce qui ressort du chiffre 3 des conclusions du rapport. Cela donne une idée bien concrète, aux conseillers généraux mais aussi à la population, du projet à venir et du dynamisme qui l'entoure, avec l'idée d'accueil extrafamilial, encore faut-il qu'il soit bien ficelé.

Le groupe socialiste attend des réponses aux questions posées aux points du rapport et souhaite plein succès aux démarches projetées. Il félicite également la commission de son travail et est d'accord d'entériner sa dissolution.

Le groupe socialiste est également d'accord avec la proposition du PLR d'examiner plus en avant l'affectation de locaux et l'accueil parascolaire à Wavre.

M. J. Wunderlin (ELT) signale que l'Entente a pris connaissance de ce rapport et en a discuté lors de sa séance de préparation de cette semaine.

Elle remercie la commission pour le travail complet qu'elle a fourni.

Nous allons bien suivre l'avancement de ce dossier et regarder si tout va bien en ce sens.

M. R. Siliprandi (PSLT) rappelle que lors de la construction du collège des Tertres, François Jeanneret, alors conseiller d'Etat, avait dit, lors de l'inauguration : « 450 enfants dans ce périmètre, ça suffit. Il n'y aura plus un collège à Marin. ».

Depuis, on a construit un deuxième étage sur le collège Perrier, on a construit la CSUM et maintenant on parle de l'agrandir. Faudrait commencer à réfléchir.

Concernant notre affaire, il remercie la commission de son travail mais c'est drôle : on va accueillir, donc donner cette nouvelle structure d'accueil à la décharge des Moussaillons, qu'il approuve totalement, mais c'est drôle parce que les passations sont faciles et d'autres fois difficiles, c'est immanquable.

Il lit au point 2 que l'on va s'arranger avec la paroisse protestante de l'Entre-deux-Lacs - il est protestant et cela ne le gêne pas - mais de la paroisse catholique on n'en parle pas. C'est drôle mais enfin c'est comme ça. Il faudrait que la commission l'étudie à l'avenir.

Il rappelle le projet de La Tène et le projet Buri au bord de La Thielle d'une centaine de bâtiments. Des bâtiments comme ça ne vont pas être habités par des gens comme moi. Ce seront des jeunes qui vont amener des enfants. On concentre donc tout ici au centre du village quitte à faire des transports continuels alors qu'il reste, il vous le rappelle, un petit bout de terrain, à côté du terrain de foot du FC, à disposition pour construire une éventuelle structure d'accueil « déclassée » par rapport à notre concentration que l'on a ici.

Il remercie et approuve ceux qui l'ont dit : il ne faut absolument pas abandonner la structure prévue à Wavre parce que l'on ne peut quand même pas laisser nos amis de Thielle-Wavre - non pas dans la détresse, on le voit bien le week-end, il y a les autos d'accord - mais il faut penser aux transports.

Il demande à la commission de réfléchir et de mettre au point ces propos.

M. N. Krügel (PLRT), président du CG, signale que la commission et le CC répondront ultérieurement aux questions posées à ce stade de la discussion.

Mme S. Fassbind (PSLT) signale, s'agissant du fait de la paroisse protestante, que c'est la seule qui offre une possibilité sur ce terrain. Elle ne sait pas si la paroisse catholique a un terrain affecté ici mais c'était une proposition faite, qui a été acceptée et qui était valable.

M. G. Togni (PLRT) signale, par rapport aux différents scénarii que nous avions envisagé, que vous aurez remarqué que le parascolaire est légèrement plus important que le préscolaire.

Notre sentiment était qu'une structure parascolaire devait être dans un périmètre de l'école parce que les enfants doivent se déplacer de façon sûre et rapide du lieu de cours à la structure. Nous avons aussi envisagé d'autres scénarii mais nous devons quand même admettre que nous avons eu énormément de chance que la Paroisse entre en matière, l'endroit étant très favorable.

M. M. Muster (cc) signale que le CC a du pain sur la planche avec tout ce que le rapport de la commission ad hoc a mis en évidence, avec tous les apports intéressants que vous venez d'apporter pour compléter ce rapport.

Il faut savoir que l'on a un concept à développer tout en y travaillant quotidiennement. Tout à l'heure, Giuseppe Togni a précisé que l'on était en train de créer un certain nombre de places d'accueil parascolaire et pour cause : HarmoS arrive. Les premiers effets d'HarmoS sont

attendus pour la prochaine rentrée scolaire, prévue le 15 août.

Les enfants dès 4 ans doivent maintenant aller à l'école. C'est obligatoire. Avec ce projet, il faut les prendre en charge. Jusqu'à maintenant, ils étaient à la crèche. La crèche étant du préscolaire, il faut prendre ces enfants dans le parascolaire. On s'est trouvé avec 14 enfants qui n'avaient pas de place parce que l'on n'avait pas les structures nécessaires, raison pour laquelle, en collaboration avec les Moussaillons, le CC a créé 14 places parascolaires. Les surfaces actuelles des Moussaillons ne permettant pas d'accueillir d'avantage d'enfants, le CC est en train de réfléchir à la création d'un bâtiment provisoire (construction légère modulaire préfabriquée). En attendant de passer devant votre Autorité pour demander le crédit nécessaire pour cette construction-là, il faut aussi à un moment donné que le projet ait été élaboré, nous avons décidé de mettre à disposition la cantine de la CSUM, à titre provisoire et pour le moins de temps possible, tout en laissant la possibilité aux sociétés qui utilisent régulièrement cette cantine de pouvoir y accéder en soirée, une fois que les bambins sont rentrés chez eux.

Ce rapport est un départ mais parallèlement au travail de réflexions qui a été mené par la commission ad hoc, il faut mettre en place des choses, petit à petit. D'ici 2014, selon la dernière loi qui a été votée, il faudra mettre à jour un certain nombre de places d'accueil pour les enfants. On devra offrir 72 places en parascolaire, représentant 15% des enfants âgés de 4 à 12 ans et 30% des enfants de 0 à 4 ans en préscolaire.

Quant à la structure de Wavre, il est vrai que dans les informations qu'il a données dans le cadre de la commission, il a omis cette structure-là et il faudra peut-être la reconsidérer, du moins la voir un petit peu différemment. Il est certain que nous aurons besoin de places à l'école de Wavre pour les écoliers. Le CC va réfléchir à créer suffisamment de place partout où cela sera nécessaire.

S'agissant de la question des Couviers, c'est une opportunité qui se présente, que l'on va étudier. On ne va pas forcément fermer la porte ou attendre d'autres propositions qui nous seraient faites. On a passablement prospecté dans la commune et on s'est aperçu qu'il n'y avait pas grand-chose à disposition. On va probablement démarrer avec le projet de la Paroisse, avec une coopérative de logements, puisqu'il est possible de construire dans ce lieu-là un bâtiment relativement important, qu'il faudra utiliser au maximum.

Il ajoute qu'il est ravi de la discussion fructueuse qui a eu lieu ce soir et se tient à disposition si des questions devaient encore être posées.

M. N. Krügel (PLRT), président du CG, rapport que nous avons un rapport, rapport amendé oralement par Giuseppe Togni, lors de la projection PowerPoint. Les conclusions de la commission étaient donc de 3, à savoir :

1. confier la gestion des structures d'accueil à l'association les Moussaillons
2. en partenariat avec la Paroisse, construire un bâtiment qui hébergera la structure d'accueil
3. recourir à des locaux provisoires pour héberger progressivement les écoliers

et la commission a amendé et complété son rapport avec un point 4

4. effectuer une étude de faisabilité d'une structure parascolaire à Wavre (ce qui rejoint les avis du PLRT et du PSLT)

La parole n'étant plus demandée, le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extrafamilial, ainsi complété, est accepté à l'unanimité.

La dissolution de la commission ad hoc chargée d'étudier un concept communal pour l'accueil extrafamilial est acceptée, avec acclamations.

6. Motions et propositions

Aucune.

7. Réponse du Conseil communal à la question du 5 mai 2011 d'Emmanuel Rieder (PLRT) concernant l'avancement du plan spécial Jumbo/Manor, la problématique des camions et le remplacement d'un candélabre à la rue des Indiennes

➢ *Présentation au beamer par Daniel Rotsch*

M. D. Rotsch (cc) souhaite reprendre les 3 questions posées s'agissant du plan spécial Jumbo/Manor (ci-après : le PS), qui soulèvent un certain nombre d'inquiétudes :

1. *où en est à l'heure actuelle l'avancement de ce projet ?*
2. *concernant la problématique des camions (insécurité, bruit, pollution) devant la Cité-Martini, quelles mesures compte prendre dans l'immédiat le CC ?*
3. *un candélabre manque depuis des années à cause des camions sur la rue des Indiennes. Quand sera-t-il restitué ?*

Il signale que le PS Jumbo s'inscrit quelque part dans un héritage du passé. On a un autre cas de figure en termes de sensibilités s'agissant du bruit, de la cohabitation entre deux éléments : d'un côté les habitations et d'un autre côté les activités économiques. Il pense notamment à la rue de la Gare, qui nous occupe dans un autre dossier.

On comprend bien que le secteur Jumbo/Manor/Cité-Martini, voire l'autoroute, qui fait partie de la zone, est un héritage du passé et il est aujourd'hui difficile, sans une nouvelle réflexion sur l'ensemble des problématiques, de changer les choses d'une manière fondamentale.

On se trouve dans un cas de figure de deux PS. On parle du PS Jumbo mais en réalité c'est un PS qui intègre les deux distributeurs, qui font, sauf erreur de sa part, partie de la même maison-mère. On irait aussi intégrer le garage Autotechnique qui forme un seul périmètre dans lequel est justement menée cette étude, pour permettre justement l'agrandissement de Jumbo. Pour rappel, du côté des places de parc au Sud, Jumbo souhaite rallonger le bâtiment du côté de cette place pour les enterrer, ce qui lui permettra d'agrandir sa surface pour faire un *Jumbo massimo* (pour les spécialistes, il laissera apprécier la dénomination).

Il fait rapidement un petit historique. En avril 2009, la demande du groupe Maus, respectivement des mandataires pour un projet d'agrandissement Jumbo ; en juin 2009, les premiers contacts avec la commune, qui ont permis de définir un cahier des charges qui intègre toute la problématique connue, des accès non seulement des véhicules privés pour leurs achats mais aussi des accès camions pour les livraisons. Ce sont des éléments qui ont été intégrés dans le cahier des charges, avec d'autres encore, notamment au niveau du bruit. En juillet 2010, la commune a reçu un schéma directeur d'aménagement proposé par la Cité-Martini (une sorte de schéma directeur élaboré par des privés), qui a été contrôlé par le service de l'aménagement du territoire (ci-après : le SAT), démarche assez étonnante puisque le SAT a préavisé un document privé. En octobre 2010, réception des différents documents (règlement, PS, rapport explicatif, etc.). Octobre 2010 toujours, sur la base de ces différents documents, les premières modifications ont été demandées, notamment sur la problématique de la livraison, de l'accès des véhicules, notamment des camions, qui était considérée comme insatisfaisante dans la première version du règlement et du PS. En novembre 2010, première séance publique (cela s'inscrit dans la démarche du PS, puisque le CG valide en fin de procédure ce document). Lors de cette séance publique, on a bien senti des demandes insistantes et spécifiques. La séance était presque houleuse parce que le groupe Maus a compris le message, mais peut-être pas

avec l'intensité avec laquelle il a été émis. Toujours est-il qu'en décembre 2010, sur la base d'une proposition de changement de texte par Jumbo s'agissant de l'accès des camions, une séance tripartite a eu lieu pour discuter. Janvier 2011, observations du service de l'énergie et de l'environnement - Energie (ci-après : le SENE). Voici quelques points relevés dans son rapport : actuellement, la situation au niveau de l'accès de véhicules privés est de 9'000 par jour, qu'avec l'agrandissement de Jumbo, selon les indications données, il y aura une hausse de clientèle de 30%, d'où une augmentation de l'ordre de 300 véhicules par jour. Il s'empresse de dire que ces 9'300 véhicules par jour comprennent ceux de Jumbo et ceux de Manor (l'ensemble du site). En termes de stationnement, l'offre actuelle est de 654 places et la nouvelle mouture en prévoit 750. Le SENE relève que le plan prévoit aussi le maintien du quai de livraison à l'Est du bâtiment avec une fermeture latérale partielle (il le montrera plus tard). Il est jugé que cette solution améliore significativement la situation pour les habitants de la Cité-Martini. Vous verrez pourquoi cela est important pour la suite. Le SENE demande aussi la suppression de l'accès au Sud par le chemin de la Raye. On arrive en avril 2011, silence radio de Jumbo. Pas d'éléments nouveaux par rapport aux éléments donnés en décembre 2010. En avril 2011, le SAT émet un préavis de synthèse, dont quelques points sont intéressants : en termes d'urbanisation, les intentions sont à relever. Le projet est de nature à configurer à l'assainissement de la rue des Indiennes. On a donc une approche quelque part qui fait penser à une amélioration très nette de la situation.

Le problème se porte un peu plus loin. Le SAT a analysé que les places de parc seront insuffisantes en nombre. Mais surtout la problématique tourne autour des accès par le Nord parce que tout le secteur de Jumbo sera influencé par les travaux de l'OFROU, qui prévoit déplacer l'autoroute vers le Nord pour gagner du gabarit afin de mettre les Champs-Montants à 3 voies et la sortie de l'autoroute du côté de Jumbo sera déplacée plus haut du côté de la Migros. Les accès futurs, une fois que les travaux seront terminés, ne devraient plus que se faire par le Nord, en particulier les accès véhicules. Chacun a pu constater que certains samedis, voire tous les week-ends, la problématique est réelle.

Les enjeux pour la commune sont importants. Il faut régler la situation actuelle : il y a des problèmes de bruit, d'accès et de livraison de véhicules. Pour cela, il faut mettre en place un certain nombre de démarches particulières. Le plus important est de ne pas perdre la main parce que si d'aventure les exigences émises par le PS paraissaient trop importantes à Jumbo, le risque est qu'il abandonne l'étude sur le secteur et qu'il n'agrandisse pas. La situation aurait alors de la peine à évoluer de manière positive. Les mesures ne seraient pas constructives dans le cas de figure mais plutôt répressives puisque la problématique des camions, qui nous intéresse aujourd'hui, est qu'ils se parquent sur les trottoirs lors de livraisons et cette situation est totalement insatisfaisante.

La proposition de Jumbo, s'agissant des accès, au Sud du plan, concerne les places de parc afin de pouvoir permettre d'agrandir sa surface. A droite du plan, vous voyez une sorte de canal qui remplacerait l'accès qui se fait actuellement par le Sud. On va jusqu'au bout de la Cité-Martini, on recule avec les camions et tous ceux qui arrivent auront un accès par le Nord. La sortie se fera toujours malgré tout sur la Cité-Martini.

L'option retenue par les habitants de la Cité-Martini est une option de déchargement uniquement par le Nord, ce qui se fait aujourd'hui déjà chez Manor. Pour Jumbo, dans sa politique d'aménagement du magasin, il est souhaité de maintenir une vitrine du côté de l'autoroute. A un moment donné, il faudra peut-être trouver un consensus entre Jumbo et la commune, respectivement les riverains, pour savoir si cette solution va aboutir ou si malgré tout on arrivera à convaincre Jumbo pour faire accéder les camions au Nord. Aujourd'hui, on ne peut pas le dire parce que c'est le silence radio de la part de Jumbo. On est donc un peu dans l'attente. Par

contre, on maintient quelque part une sorte de pression pour que l'étude de ce PS se poursuive.

Concernant la problématique des camions devant la Cité-Martini, quelles mesures compte prendre dans l'immédiat le CC ? Pour l'instant, c'est plutôt des mesures répressives parce que les camions n'ont pas à se parquer sur les trottoirs. Le problème est que la police n'est pas toujours là quand les camions arrivent même que les heures sont plus ou moins connues, principalement le matin. En réalité, cela ne va pas changer grand-chose parce qu'ils n'ont pas plus de place pour stationner. A noter que Jumbo, dans le cadre de cette étude, annonce aussi une baisse du nombre de camions mais ce n'est qu'une théorie pour l'instant.

S'agissant du candélabre qui manque depuis des années, il faut savoir que plusieurs candélabres ont été changés. Depuis la mise à mort de ce candélabre, il n'y a pas de changement qui a été fait. Le CC, tant et aussi longtemps que ce PS est à l'étude, ne va pas forcément le remplacer, en tous les cas pas pour l'instant. Si d'aventure, ce qui n'est pas souhaitable, il devait y avoir une impasse dans le cadre de cette étude, les aménagements seront remis en place comme ils devraient l'être.

Les habitants riverains de la Cité-Martini sont tenus informés régulièrement parce que l'on sent vraiment une inquiétude. C'est le rôle des Autorités d'être à l'écoute des habitants et d'essayer de trouver des solutions.

M. E. Rieder (PLRT) signale qu'il est clair que les habitants de la Cité-Martini ne sont pas du tout satisfaits de cette situation qui dure depuis 10 ans. La situation ne fait qu'empirer parce que Jumbo marche très fort.

En ce qui concerne la problématique des camions, nous avons fait une proposition, puisque nous avons été convoqués par le CC, qui est de mettre le quai de déchargement à l'identique de celui de Manor, c'est-à-dire au Nord. C'est la solution qui a été absolument unanime du côté des habitants mais qui est liée au déplacement de l'autoroute. Alors, dans l'immédiat, quelle décision prendre ? Mettre un agent, c'est simple mais est-ce la bonne solution ? On va réfléchir à la réponse.

Quant au candélabre, il a été descendu plusieurs fois et, de guerre lasse, il n'a plus été remis. Il s'est amusé à compter ceux qui ont été descendus et, comme à un match, il est arrivé à un score de 7 à 8. Certains n'ont plus été endommagés dernièrement. Pour que les camions puissent manœuvrer, imaginez des 40 tonnes, certains n'y arrivent jamais rentrer complètement et ils stationnent sur le trottoir. C'est une situation qui doit être maintenant réglée.

Tout est lié. Nous sommes dans l'attente de ce projet du PS. Il y a le déplacement de l'autoroute avec les Champs-Montants à 3 voies. Le gros problème est ces camions qui viennent décharger, pas seulement le matin mais toute la journée. Ils bloquent la route et plus personne ne peut passer, ni sur le trottoir, ni sur la route.

Le problème est là et on va le prendre en mains.

8. Interpellations et autres questions

Question(s) de Serge Girardin, conseiller général et membre de l'Entente de La Tène, relative au développement du nouveau pôle économique de La Tène sis au Sud de l'autoroute A5 (lieu-dit des Perveuils)

« Vous trouverez ci-dessous une question de ma part dont je vous saurais gré de porter à l'ordre du jour du prochain Conseil général.

Lors du dernier Conseil général, le responsable des finances, Monsieur Jean-Michel Germanier, a fait mention de 4 voies possibles au redressement des finances de notre commune, dont une faisait mention au développement du pôle économique, tel que définit par l'Etat, sur notre territoire communal au lieu-dit des Perveuils.

Or, lors d'une récente prise de contact avec la promotion économique endogène et exogène du canton de Neuchâtel, il s'avère qu'aucune promotion, ni même mention n'est faite de cette zone. Cela me semble un « black-out » total de la promotion économique ou de l'Etat sur cette future zone industrielle !

De plus, dans le groupe de discussion sur la réfection de la rue de la Gare, il apparaît que la zone industrielle de la Gare génère un trafic lourd en contraste avec celui de desserte généré par les quartiers d'habitation de l'axe Closel – Gare – route de La Tène. Une modification d'affectation à moyen ou long terme de cette zone de la Gare, avec possibilité de faciliter le transfert des entreprises vers le nouveau pôle économique, plus proche de l'autoroute, serait définitivement un atout pour la sécurité et la tranquillité des riverains de cette zone.

Dès lors, mes questions sont :

a) Pourquoi les instances cantonales ne communiquent-elles pas sur le nouveau pôle économique de La Tène ?

b) Quelles sont les discussions du Conseil communal avec l'Etat sur le sujet ?

c) Quels sont les appuis économiques possibles du Canton ?

d) Peut-on envisager une aide économique ou des facilités aux entreprises de La Tène désirant emménager dans le nouveau pôle ?

e) Doit-on envisager une promotion de ce nouveau pôle par la commune de La Tène ?

Il m'est extrêmement pénible de constater que l'Etat fait le sourd d'oreille à moult requêtes et demandes de la commune de La Tène, comme si le désir ultime ne fusse que nous ne soyons plus qu'un Grand Neuchâtel comme en rêve le Chef-lieu !

Merci des réponses avisées du Conseil communal. ».

M. S. Girardin (ELT) signale qu'il y a deux questions principales derrière toutes ces questions :

1. Sommes-nous encore considérés comme un pôle économique ?

   Si non, l'Etat devrait nous enlever la charge contributive à la péréquation puisque c'est un fait établi que nous étions considérés comme un grand pôle économique, donc contributeur.

2. Qu'en sera-t-il, à terme, de nos finances communales puisqu'il faut les relever ?

   Plus précisément, lors de la manifestation « Je Tène » à l'Espace Perrier, Jean-Michel Germanier l'a interpellé gentiment en lui disant qu'il manquait un peu de clairvoyance. Il a un petit peu réfléchi et s'est dit que si en effet il n'a pas pu lire à l'avance que les jeunes étaient déjà prêts pour le casino de La Tène, n'étant pas doué de perception extrasensorielle, il ne possède ni les informations ni la perspicacité lui permettant d'assurer que nos comptes seront un jour ou l'autre dans le positif à très court terme ou même à moyen terme.

   Or, notre grand argentier, lors du dernier CG, nous a dit qu'il serait probable de voir le casino ; nous a parlé de la révision de la péréquation, mais d'ici là nous serons déjà exempts parce que nous n'aurons plus de fortune ; nous a informé de l'impact de la votation populaire sur la révision fiscale des personnes morales mais dans un premier temps on va se ramasser une belle baffe ; s'est exprimé sur le développement de notre zone industrielle, voire de quelques zones d'habitation.

Dans une république qui a adopté le « nicastime » comme façon de communiquer, il ne peut discerner avec clarté ni de la pomme comme une pomme, ni du couperet comme Louis XVI, ni du lapin comme Alice, ceux qui veulent tomber sur la tête. Par « nicatisme », il veut lire cette future définition de l'Académie française : *nom masculin, d'origine neuchâteloise, populaire, manière rigide de s'exprimer sur la forme de double négation inversée positive avec tendance à fuir la réalité et éviter toute compréhension de l'interlocuteur*. Exemple : non, il n'est pas vrai que nous n'allons pas augmenter les impôts s'il n'y a pas des raisons évidentes de le faire sauf si le cas contraire devait subvenir. Synonyme : il n'y a pas de problème qui reste indéfiniment à une absence de solution.

Pour le reste, il pense que les questions sont claires et se tient à disposition.

M. N. Krügel (PLRT), président du CG, avant d'écouter la réponse, rappelle l'art. 83 du RGC qui stipule que les orateurs ne doivent s'adresser qu'au président ou à l'assemblée et éviter toute personnalité. Il prie donc instamment de respecter ces directives dès à présent.

M. M. Luthi (cc) signale qu'il y a un certain nombre de questions concernant le pôle économique. Il faut dire que cela fait un certain nombre d'années que l'on en parle mais il faut aussi dire que l'on n'est pas plus au courant que quiconque de ce qu'il va se passer prochainement. Nous avons eu moult séances à ce sujet-là mais pour le moment on peut dire que c'est le « black-out » total sur cette affaire. Est-ce que cela vient du Conseil d'Etat ? On ne le sait pas. Est-ce que les idées ont changé ? Cela fait un moment que nous n'avons plus été consultés, ni interpellés à ce sujet. On ne va non plus pas pousser au char pour devoir payer des millions pour l'économie de l'Etat parce que cela ne nous rapporte rien. Comme aucune formalité n'a encore été mise sur le tapis, on veut bien discuter et entrer en matière sur l'établissement d'un pôle économique dans la région qui a été citée mais nous ne sommes pas demandeurs. On est là, à disposition du Canton pour en discuter et pour voir sous quelle forme ce serait possible, quelles seraient les conséquences, surtout pour notre commune, parce que l'on est d'abord là pour défendre notre commune avant le Canton. Si on peut lier les deux, on va le faire mais pour le moment, on n'a absolument aucune nouvelles sur ce pôle économique.

M. D. Rotsch (cc) aimerait donner un point de vue concernant l'aménagement du territoire. Les questions sont précisément posées et vous aurez une réponse beaucoup plus documentée à la prochaine séance.

Vous avez peut-être ouï dire que la commune et le Canton ne s'entendaient pas, à un certain moment donné, sur la localisation du pôle de développement. Au départ, on parlait côté Sud de l'autoroute et le CC de Marin-Epagnier, déjà à l'époque, avait dit qu'au Nord de l'autoroute, il maîtrisait déjà bien le foncier, en tout cas nettement mieux qu'au Sud. La réflexion était de se dire que si l'on mettait le pôle de développement au Sud, la commune se priverait de terrains, de nouvelles ouvertures de zones à bâtir, si tout le secteur était occupé par le pôle.

Après de moult discussions, démonstrations par des spécialistes, il en est ressorti que cette localisation était meilleure et la commune a pu obtenir des garanties du Canton pour l'ouverture de zones mais tout cela reste encore à préciser.

Toujours est-il qu'au début de l'année passée, on en était, du côté du SAT, à l'ouverture d'un concours afin de déterminer un bureau d'architectes pour étudier l'ensemble du secteur, qui sauf erreur de sa part, est interrompu.

Vous le savez certainement tous, le Canton s'est doté de trois pôles de développement d'importance cantonale : au Crêt-du-Locle, à Boudry et à La Tène. Celui de La Tène est le moins bien avancé, ce qui paraît un peu paradoxal.

M. S. Girardin (ELT) signale qu'il attendra les compléments d'information à la rentrée.

Questions de Daniel Jolidon concernant une agression au couteau

« Il y a peu, un jeune homme qui discutait avec des amis dans les environs du magasin Manor s'est fait blesser au niveau de la jambe par une arme blanche manipulée par un patient de l'hôpital de Préfargier. L'agresseur a ensuite tabassé une autre personne près de là.

Mes questions sont les suivantes :

- *Comme ce fait divers n'a pas fait l'objet d'un compte rendu dans les journaux, le Conseil communal a-t-il été tenu au courant de cet accident ?*
- *Y aurait-il eu pression de la part de la direction de l'hôpital pour ne pas ébruiter l'affaire ?*
- *Quelles dispositions l'hôpital a-t-il prises ou prendra pour éviter que de tels actes se reproduisent lorsque la nouvelle organisation de l'hôpital sera en place ? ».*

M. D. Jolidon (ELT), comme vous n'avez pas pu le lire dans la presse puisque cette information n'a paru que dans la colonne des informations de la police et des ambulances, informe des faits cités ci-dessus

M. M. Luthi (cc) signale que nous n'avons pas particulièrement été tenus au courant de cette affaire. Néanmoins, nous nous sommes renseignés, à la réception de la question, auprès de la police et il fait part des réponses qu'elle nous a données suite aux questions posées.

Question 1 : Comme ce fait divers n'a pas fait l'objet d'un compte rendu dans les journaux, le Conseil communal a-t-il été tenu au courant de cet accident ? La police répond :

« Effectivement, cet événement survenu le 11 juin 2011 aux environs de 21 h 15, n'a fait l'objet d'aucun compte rendu dans les journaux, mais d'un fichet de communication générale à la Police neuchâteloise. Le cas a été traité par police secours Neuchâtel. Un rapport circonstancié sera établi à l'intention du parquet du procureur à Neuchâtel.

Le Conseil communal n'a pas été informé du moment qu'il s'agissait d'une affaire pénale. En outre, ce cas étant isolé, il ne nécessitait pas le concours des Autorités communales. Il y a également lieu de préciser que les lésions subies par les victimes sont de caractère peu graves (lésions corporelles simples). ».

Question 2 : Y aurait-il eu pression de la part de la direction de l'hôpital pour ne pas ébruiter l'affaire ? La réponse :

« En ce qui concerne l'auteur de ces faits, il a été interpellé le lendemain et a été vu par un docteur qui a estimé qu'il devait être placé à la maison de santé et psychiatrique de Préfargier. Dès lors, ce Monsieur a été placé aux bons soins de cet établissement. Je relève également que l'intéressé n'était nullement interné dans cet hôpital, ni ailleurs avant les faits.

Dès lors, il n'y a jamais eu de pression de l'hôpital pour ne pas ébruiter l'affaire et de ce fait, aucune réponse à la question 3 ne sera donnée, du moment que cet établissement hospitalier n'a commis aucune erreur. ».

Voilà ce que la police nous a fait comme réponse à ces questions.

M. D. Jolidon (ELT) se déclare satisfait de la réponse.

Question du groupe socialiste concernant les adjudications, signée par Adriano Crameri

« Il arrive que, lors d'adjudications, des offres dont les prix varient de manière tout à fait étonnante atterrissent sur le bureau du CC qui, à son tour, en informe le CG à travers son rapport à l'appui d'une demande de crédit. Ces différences doivent nous interpeller, leur ampleur pouvant parfois même les rendre inquiétantes.

Quelle politique notre commune applique-t-elle en matière de vérification de la situation des soumissionnaires, en regard des conditions d'exclusion prévue à l'art. 21 (LCMP), alinéa 1, lettres a) à g) ? Les questions concernant la probité des entreprises soumissionnées par rapport au respect des conventions collectives, des prestations obligatoires (cotisations aux caisses sociales) et situation fiscale nous tiennent particulièrement à cœur. Selon quelle régularité ces critères sont-ils vérifiés ?

L'assurance que les travaux seront effectués par l'entreprise elle-même ainsi que la qualité d'entreprise formatrice nous semblent aussi constituer des critères de première importance. Le CC tient-il compte de ces questions-là lors d'adjudications ?

Nous remercions le CC pour les précisions qu'il nous fournira sur ces questions. ».

M. S. Girardin (ELT) a une question de forme. Dans les « Propositions », art. 65, al. 3, du RGC, sans s'opposer à la question posée par Adriano Crameri, il signale que cet article stipule que : « Les propositions de groupe doivent être ainsi intitulées, indiquer de quel parti ou groupement d'élu-es elles émanent et au moins comporter la signature, le nom et le prénom du ou de la président-e dudit groupe. ».

Il aimerait savoir comment l'interprétation a été faite à l'époque par la commission réglementaire sur cette forme. Ici, c'est une question du groupe socialiste mais il ne voit pas la signature ou le nom du président.

M. N. Krügel (PLRT), président du CG, signale, tout comme pour les autres questions écrites, que cette signature est valable.

M. S. Girardin (ELT) pense alors qu'il faudra modifier notre règlement car il est peu clair sur ce point précis. La question écrite ne serait alors qu'une proposition.

M. A. Crameri (PSLT) signale que le formaliste ira là jusqu'au bout.

Peut-être qu'il n'y aura bientôt plus beaucoup de personnes qui viendront au CG poser des questions parce que l'on ne saura plus comment faire pour intervenir.

Il a une fois posé une question dans les « Divers » et on lui a dit que ce n'était pas là qu'il fallait le faire. Il faudrait que l'on sache ici, dans cette Assemblée, dans ce Parlement, ce qu'il faut faire.

La question que le parti socialiste lui a mandatée de poser est assez claire. Notre souci est que l'on voit parfois des différences énormes sur un même sujet. On nous dit qu'il s'agit d'un cahier de charges qui a été donné à tout le monde. Mais comment peut-on arriver au double, voire au triple, pour le même boulot ? Est-ce que quelqu'un fait du dumping pour avoir ce boulot ? Est-ce qu'il respecte toutes les dispositions conventionnelles, en matière de paiement des impôts, etc. ? Il y a un mécanisme qui fait que l'on peut demander aux commissions paritaires, aux institutions sociales et autres de nous dire, avant, que le soumissionnaire doit déjà donner ces informations-là. S'il n'a pas effectivement payé ses cotisations sociales, il n'aura pas besoin de soumissionner. Ce n'est que justice de savoir que les ouvriers soient payés correctement. Merci pour eux !

M. M. Luthi (cc) signale que la question des marchés publics qui est soulevée ici est un vaste domaine. C'est un domaine intéressant mais c'est aussi un domaine complexe.

En ce qui concerne la commune, il est tout à fait clair que la commune est soumise à la loi sur les marchés publics, comme elle a, suivant les marchés, toute l'attitude de choisir sa procédure.

Lorsque nous faisons des soumissions, elles sont faites dans les règles de l'art, c'est-à-dire que nous demandons tous les renseignements les plus importants. La liste est vaste mais cela concerne surtout le registre du commerce, les impôts, l'office des poursuites, le paiement des cotisations sociales (AVS, caisse de pensions) et cela peut encore aller jusqu'à la formation des apprentis. Les renseignements sont très étendus pour nous permettre de nous déterminer sur une entreprise. Ceci est valable pour les gros marchés.

Pour les petits marchés, on peut faire du gré à gré, sur invitation. En principe, on s'adresse aux entreprises que l'on connait déjà. On évite d'inviter à soumissionner des entreprises que l'on ne connait pas ou alors, si on est obligé de le faire, on demandera ce genre de renseignements.

Comme dit précédemment, les procédures de marchés publics sont assez compliquées et assez touffues, à tel point que lorsque l'on doit les mettre en place, on est presque obligé à chaque fois de faire appel à un juriste car cela devient, aussi dans ce domaine-là, une question d'interprétation et on pourrait déboucher sur des litiges. Lorsque l'on décide de faire des grands chantiers, on essaie de prendre le maximum de précautions et on prend souvent conseil auprès des services de l'Etat. La commune n'essaie pas de biaiser et de passer à côté parce que l'on a tout intérêt à le faire dans ce genre d'affaires.

La question est un peu plus profonde et on va répondre plus en détail, parce que l'on n'a pas réussi de joindre le service de l'Etat dans un si court laps de temps, dans un petit rapport, lors de la prochaine séance. Mais la commune observe les prescriptions dans les procédures de marchés publics.

9. Lettres et pétitions

Aucune.

10. a) Communications du Conseil communal

M. M. Luthi (cc) signale que le mois de juin 2011 aurait pu être un mois bénéfique pour notre commune. Malheureusement, les éléments nous ont été contraires : ni le casino, ni le bâtiment sanitaire du camping ne verront le jour, du moins cette année dans le deuxième cas.

Les enjeux financiers liés à ces deux objets, en termes de rentrées d'argent avaient été démontrés. La manne du casino ne viendra pas alimenter la caisse communale ni en impôt, ni en participation au bénéfice. Le secteur sports, culture et loisirs ne bénéficiera pas des importantes subventions escomptées. Le CC a mis tout en œuvre, dans les limites de ses compétences, pour que cet objet aboutisse. Il aimerait ici souligner le travail considérable qui a été effectué d'une part par Jean-Michel Germanier et d'autre part par notre administrateur, qui ont passé de nombreuses heures en discussions, en négociations et en transactions pour finalement être assez mal récompensés.

Un troisième recours contre le bâtiment sanitaire du camping nous empêche d'aller de l'avant dans le projet de rénovation du camp ceci au détriment des résidents, ce que regrettons

vivement. Reste à espérer que les juges de notre Haute Cour sauront faire la différence entre un ballon de blanc et des pots-de-vin.

Le résultat positif de la votation sur la nouvelle fiscalité des entreprises, qui devrait quelque peu stabiliser nos finances, vient à peine atténuer notre déception de voir le développement de notre commune freiné brutalement.

Ces événements démontrent qu'il devient de plus en plus difficile, pour une commune de la taille de la nôtre, de développer des projets importants engageant son avenir sans courir le risque de subir des contraintes ou décisions extérieures sur lesquelles nous n'avons pas prise.

Malgré ces contrecoups, le CC ne baisse pas les bras et continuera à tout mettre en œuvre pour que la commune de La Tène demeure attractive et assure à ses habitants et à ses visiteurs une qualité de vie et des installations de séjour dignes de ce nom.

M. M. Luthi (cc) informe le CG au niveau de la circulation. Ceux qui ont passé hier ou aujourd'hui sur la rue Charles-Perrier ont pu voir que le marquage a été modifié à trois carrefours, comme on en avait parlé lors de la dernière séance.

M. M. Luthi (cc) informe le CG concernant le problème de la modération de la vitesse sur la route 1161 reliant Thielle à Cornaux. Nous sommes toujours dans l'attente de documents de la Ville pour entreprendre une action puisque nous travaillons aussi en partenariat avec la Ville. Le dossier est donc toujours en cours.

M. M. Luthi (cc) informe le CG concernant la sécurité sur le chemin de l'école entre Thielle et Wavre. Comme pour le sujet qui nous a été présenté tout à l'heure, à la rentrée scolaire prochaine, les parents d'élèves recevront, par l'entremise de l'école, du même type que celui que nous avions adressé aux parents d'élèves de l'école de Marin il y a une dizaine d'années. Ce questionnaire comprendra 3 ou 4 questions pour savoir comment les enfants se rendent à l'école, quels sont les dangers ou les soucis qu'ils rencontrent et nous demanderons aussi aux parents de nous proposer éventuellement des solutions. Sur la base de ce questionnaire, on pourra peut-être entreprendre quelque chose au niveau de la sécurité sur ce tronçon-là.

M. M. Luthi (cc) informe le CG concernant la passerelle sur l'autoroute. Vous avez peut-être été mis au courant de ce dossier par vos collègues de la commission de circulation. Ce pré-projet avance. Nous avons déjà rencontré les propriétaires fonciers où devrait atterrir ou partir la passerelle, et inversement. Ces gens-là ne sont en tout cas pas opposés à entrer en matière. Il reste encore à discuter avec l'Etat, plus précisément le service des ponts et chaussées, puisque c'est en relation avec les travaux des Champs-Montants, respectivement le déplacement de l'autoroute. Cela se passera probablement en juillet ou en août.

M. M. Luthi (cc) informe le CG au niveau du boulodrome. Le projet avance. Nous rencontrerons demain le Club de pétanque. Nous avons déjà reçu un plan d'implantation. Il devrait se situer, comme nous l'avons déjà dit, à l'Est du Champ-des-Piécettes. On verra maintenant quelle est la position du Club de pétanque et ce qu'il entend faire pour l'avenir, éventuellement quand commercer les travaux. A ce moment-là, on discutera avec lui des modalités.

M. M. Luthi (cc) informe le CG concernant la piste Vita qui est dans la forêt de La Tène. Elle fait aussi l'objet d'une étude de revitalisation. On a fait une petite enquête et il semblerait que les gens soient intéressés à ce que l'on remette cette piste en état. Le dossier va se décanter dans les prochains mois.

M. M. Luthi (cc) informe le CG concernant le projet d'un skatepark dans la région de Colombier. On discute toujours de ce projet dans le cadre de la COMUL. Maintenant, on entre dans la phase où il faut mettre une structure juridique à cette affaire. Normalement, une association devrait être créée l'automne prochain.

M. M. Luthi (cc) informe le CG au niveau de la police du feu. Vous avez peut-être tous entendu ou lu les articles concernant la nouvelle organisation de la défense incendie dans le canton. Cela fait des années que l'on en cause. Pour une fois, on a enfin été convoqué, pas plus tard que lundi prochain, par le chef du département pour nous tenir au courant du développement de ce dossier.

M. R. Walther (cc) souhaite donner des informations relatives aux travaux validés par votre Autorité le 17 mars dernier. Ils débuteront d'ici une semaine et devraient être terminés avant mi-août, voire fin août en ce qui concerne l'installation des beamers.

Le crédit de l'amélioration de la sono a été amendé lors de la séance du CG de la même date dans le but d'effectuer une analyse complémentaire pour savoir ce qu'Animatène et le GASL ont besoin ainsi que de contrôler la compatibilité des micros-cravates et des micros de la nouvelle table de mixage. Ayant présenté les résultats de cette analyse complémentaire aux présidents du GASL et d'Animatène et à l'auteur de l'amendement, il est apparu très clairement, lors de cette séance, une grande différence entre les objectifs du CC et les désirs exprimés par ces Messieurs dans l'amplitude de l'assainissement de la sono. Le CC vous communiquera les prochaines étapes de cette amélioration ou d'une totale nouvelle sono après avoir effectué un audit de la situation des appareils actuels et ceux proposés dans le rapport.

M. J.-M. Germanier (cc) signale que c'est un petit peu la mort dans l'âme qu'il doit revenir sur le dossier « casino », même si Michel Luthi l'a évoqué brièvement tout à l'heure, car il aimerait développer quelques aspects qui lui semblent importants. Le 22 juin dernier a été une journée relativement sombre pour notre commune, que nous avons vécue, en prenant acte de la décision du Conseil fédéral de ne pas octroyer la concession, tant attendue, à notre commune, mais de l'octroyer du côté de La Rotonde, en ville de Neuchâtel. Il ose espérer que vous, membres du CG, aurez apprécié la promptitude avec laquelle le CC a pondu dans l'urgence un communiqué de presse, parce que nous étions harcelés de toute part, que nous avons adressé à votre intention par souci de transparence et pour vous donner la primauté de l'information. Nous sommes évidemment déçus de l'issue de cet événement. C'est un dossier de plus de deux ans qui tombe quelque part à l'eau, un projet où finalement nous avions eu un environnement difficile mais nous sommes quand même arrivés à avoir le permis de construire par rapport à notre projet. Ce qui nous déçoit également, Michel Luthi l'a dit tout à l'heure, c'est que l'alimentation du fonds sports, culture, loisirs, ne sera pas possible, ce qui était un des fondements, un des fers de lance, de notre projet, au vu des rentrées fiscales attendues. Néanmoins, il y a des aspects positifs dans tout cela. Vous l'avez vu dans le communiqué de presse, nous avons fait rayonner la commune de La Tène au-delà des frontières cantonales et nationales. Il rappelle aussi que c'était un des objectifs de notre programme de législature. Par la suite, nous avons reçu copie de la lettre que le Conseil fédéral, par les signatures de Micheline Calmy-Rey (présidente) et Corina Casanova (chancelière), a adressée au Casino Les 3 Lacs, Le Verger 1, à Thielle-Wavre, pour annoncer la mauvaise nouvelle. C'est une lettre qui tient en 5 paragraphes, salutations comprises et 16 lignes. Quand on dépose un dossier qui tient un volume important, cela paraît quelque part un petit peu mince. Néanmoins, on y apprend que la décision du Conseil fédéral, on le savait, la décision du Conseil fédéral ne peut faire l'objet d'aucun recours, conformément à l'art. 16, alinéa 1, de la Loi sur les maisons de jeux. On y apprend également, dans un paragraphe un petit peu plus costaud, il cite : Votre demande

correspondait dans de nombreux domaines aux dispositions légales mais présentait également des faiblesses sur différents points. Le Conseil fédéral a reçu, pour la région de Neuchâtel, des demandes qui correspondaient mieux aux exigences légales. Il s'est prononcé en faveur d'un de ces projets, à savoir pour celui de FBAM Neuchâtel SA, situé au centre de Neuchâtel dans le bâtiment « Casino de La Rotonde ». Ce projet a, dans son ensemble, été jugé comme le meilleur de ceux qui ont été déposés pour la région de Neuchâtel. Quelque part, à titre personnel, il pense qu'il est difficile de faire mieux pour dire quelque chose qui ne veut rien dire. Ils sont à peu près les champions du pays. Ceci dit, pour la suite, nous avons convenu avec nos partenaires d'une séance de débriefing. Il lui semble important et nécessaire de le faire. On va se laisser l'été pour cogiter et nous nous retrouverons après les vacances. Il rappelle quand même que, par rapport à ce projet, parallèlement il y avait la demande de l'hôtel Ibis 3 Lacs qui était de modifier le plan d'aménagement local, notamment les critères de zone de tourisme et la densité a été augmentée. Elle a passé de 25 à 30% et la hauteur de 6 à 9 mètres. On a quand même profité d'améliorer la situation dans le secteur mais par rapport à la connotation de la parcelle communale, 3'500 m^2, qui a passé de zone d'utilité publique en zone touristique, la problématique restera entière puisqu'il s'agira maintenant de la valoriser, avec sans doute d'autres partenaires et d'autres projets, d'où la nécessité de se retrouver prochainement pour en discuter.

M. J.-M. Germanier (cc) aimerait encore évoquer brièvement la votation du 19 juin. Cette votation est importante au niveau de la réforme de la fiscalité des personnes morales, puisque maintenant elle nous assure que le budget 2011, qui vous avait été présenté et que vous avez adopté l'année passée au mois de décembre, est en tous points conforme, budget qui présente un excédent de charges de 300'000 francs et non pas un excédent de charges de 1'800'000 francs si la votation n'avait pas passé. Il rappelle qu'il y a un mécanisme de compensation pour les années 2011/12/13 qui vise à garantir aux communes des recettes des personnes morales à hauteur de la moyenne entre les années 2005 et 2009, décision intelligente de notre Grand Conseil, qui porte les recettes à 6 millions, soit 2.5 millions de plus que ce que l'on a enregistré au niveau de l'exercice 2010. Voici la bonne nouvelle de ce mois de juin pour notre commune et elle est d'importance.

b) Communications du bureau du Conseil général

Aucune.

M. N. Krügel (PLRT), président du CG, souhaite une excellente pause estivale à vous et à vos familles.

11. Divers

M. R. Siliprandi (PSLT) signale que si vous avez souvenance, lors de la séance du CG du jeudi 5 mai dernier, à un moment donné, il a dit que le seul malheur dans cette salle était la présence de deux anciens conseillers communaux, Francis Boss et votre serviteur. Il voulait bien sûr parler de deux anciens de Marin.

Faisant cela, dans son envolée politico-rétroactive, il a commis un crime de lèse-majesté en occultant par mégarde, nos inestimables collègues de Thielle-Wavre, qui sont devenus aujourd'hui nos frères et qui siègent parmi nous, tous anciens conseillers communaux que sont par ordre alphabétique : Martin Eugster, Jean-Jacques Masson, Michel Montini et Jean-

Dominique Röthlisberger.

Dès lors, qu'ils lui pardonnent cet oubli fâcheux, mais qu'ils sachent que leur immense talent de membres de l'Exécutif n'est en rien touché.

M. R. Siliprandi (PSLT) signale que le Conseil fédéral a fait sienne la politique des petits copains, mettant ainsi en exergue cette célèbre phrase de Jean de La Fontaine : Adieu veau, vache, cochon, cuvée dans le poème « La laitière et le pot au lait ». Sauf que là, ce n'est pas le lait qui a été renversé, mais bien le projet de casino à La Tène qui a été balayé.

En effet, en date du 22 juin, il a attribué la concession pour un casino de type B à La Rotonde à Neuchâtel.

Certainement que dans cette salle, certains doivent être heureux de cette issue scandaleuse ainsi que certains représentants de communes environnantes, entrevus lors d'une autre assemblée en cette même salle. Ils avaient le sourire narquois et satisfait de la jalousie larvée et du bon tour joué par les Instances fédérales à la commune de La Tène. Enfin, c'est le monde d'aujourd'hui.

Donc, le choix s'est porté sur le seul projet qui cumule tous les défauts possibles, soit : à côté de bâtiments d'enseignements supérieurs que sont l'Université, l'Ecole de commerce, le Gymnase cantonal ; il n'y a pas une seule place de parc à part celles existantes qui sont déjà plus qu'occupées et alors des oppositions musclées qui ne sont pas prêtes d'être levées, le Tribunal fédéral pointant son nez.

Et Berne octroie la concession à ce projet. C'est à pleurer.

Au vu des défauts ci-dessus, voilà pourquoi il parle de la politique des petits copains. Et ne lui dites surtout pas que Berne a choisi en fonction de critères réalistes, car si cela avait été le cas, il aurait choisi notre projet, soit celui du groupe Century Casinos Inc. prévu sur le site de Thielle dans la région de l'hôtel Ibis, où aucun défauts mentionnés ci-dessus ne se retrouve. De plus, il se trouvait à une sortie d'autoroute, ce qui aurait certainement facilité la circulation.

Et comme par hasard, c'est La Rotonde qui a reçu la concession. Pour rappel, c'est le seul bâtiment appartenant à la Ville de Neuchâtel !

Vraiment, la cheffe du département fédéral, Simonetta Sommaruga, s'est tirée une balle dans le pied en disant que la proximité des écoles n'était pas gênante et que ce n'était pas une raison pour ne pas octroyer la concession.

Il vous avait, en son temps, lors d'une déclaration dans les divers d'une séance du CG, rendu attentifs sur les pressions possibles au Conseil fédéral.

En sachant qu'un ancien conseiller communal de Neuchâtel est devenu un conseiller fédéral, on se demande jusqu'où va la collusion entre les départements fédéraux et c'est une sérieuse question qu'il se pose.

Toujours est-il que l'on n'aura pas de casino et en même temps pas de manne qui tombera dans notre escarcelle.

Mais comme nos finances vont bien, on n'avait pas besoin de ces quelque centaines de milliers de francs que la Fondation aurait pu verser dans le cadre de nos sociétés sportives, de notre culture, enfin de notre commune de La Tène, riche, mais d'espoirs déçus. Comme diraient les Vaudois : « Vive-nous ! ».

Et indépendamment de cette perte dommageable pour notre commune, faisant ici abstraction de toute appartenance politique, il le regrette surtout pour un homme, Jean-Michel Germanier, qui

s'est battu pour ce casino et qui est actuellement dans une phase délicate aussi au niveau de la fusion TN-TRN. Pas de quoi se remonter le moral.

Bien que le règlement ne l'autorise pas, il se permet, Monsieur le président, cette courte incartade, vous l'engueulerez après ! Jean-Michel, les non-inféodés au haut du canton et à un certain conseiller d'Etat pas de gauche, il s'empresse de le dire, donc les sincères, pensent à l'homme.

Ceci dit, concernant le casino, les gens iront donc se faire addictionner à Neuchâtel, ceci à la grande joie des « Ponce Pilate » de service qui pourront comme lui vu que ce n'est pas dans notre commune : « s'en laver les mains » !

M. D. Jolidon (ELT) aimerait remercier le CC et l'administration pour tout le travail effectué dans le cadre du projet du casino. Il aurait aimé que l'on rappelle au conseiller communal de Neuchâtel qui avait juré ses grands dieux que jamais il ne ferait concurrence à La Tène le sens des mots et que l'on saura s'en souvenir le moment venu.

M. D. Jolidon (ELT), concernant la Fête nationale, informe que dès lundi matin, sur le site de La Tène, on voit en première page le tableau. On peut cliquer facilement pour s'inscrire. Il reste encore quelques places, surtout pour le matin. Ceux qui rentrent tôt, le 1er août, sont les bienvenus pour débarrasser la place de La Tène de tout le matériel que l'on laissera le soir.

La parole n'étant plus demandée, M. N. Krügel (PLRT), président du CG, clôt la séance à 22 h 22. Il souhaite une bonne fin de soirée à toutes et à tous et leur souhaite un bel été.

La rédactrice du PV,

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général : Le président, Le secrétaire-adjoint,

N. Krügel V. Breguet